

**Syndicat mixte ouvert de la Cité de la gastronomie
Paris-Rungis et de son quartier**

Séance du Comité Syndical du 19 juin 2020

Délibération n°2020-09

Objet : Approbation du compte administratif 2019

Date de convocation : 11-06-2020

Le 19 juin 2020, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à Créteil, sous la présidence de Mme Stéphanie Daumin, la Présidente.

Nombre de membres composant le Comité Syndical : 28

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres représentés : 5

Le quorum étant atteint,
M. Charresson a été désigné secrétaire de séance,

LE COMITE SYNDICAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.5111-1 et L.5722-1,

Vu l'arrêté du Préfet du Val-de-Marne n°2016/1572 du 20 mai 2016 portant création du Syndicat mixte ouvert de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis et de son quartier,

Vu le compte de gestion 2019 présenté par le Trésorier,

Vu les statuts du Syndicat et notamment l'article 7-3,

Ayant entendu le rapport de Madame la Présidente,

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré,
Sous la présidence de Mme RABARDEL , 1ere Vice-Présidente, Madame la Présidente Stéphanie DAUMIN
ayant quitté la salle,

VOTE A L'UNANIMITE

DECIDE

Article unique :

Arrête les résultats de l'année 2019 de la manière suivante :

- Section d'investissement

- Recettes : 88 800,00 €
- Dépenses : 35 736,00 €
- Soit un excédent de : 53 064,00 € (R001)

- Section de fonctionnement

- Recettes : 612 368,52 €
- Dépenses : 611 525,93 €
- Soit un excédent de : 842,59 €

A ce résultat d'investissement, il faut déduire les résultats de l'année 2018 qui présentaient un déficit de 61 998,00 €. Le déficit est donc de (53 064,00 – 61 998,00) : - **8 934 €** (R1068).

A ce résultat de fonctionnement, il faut ajouter les résultats de l'année 2019 qui présentaient un excédent de 74 904,31 €. L'excédent est donc de (842,59 + 74 904,31) : + **75 746,90 €**.

Le résultat global de clôture présente donc un excédent de (75 746,90 – 8 934,00) de **66 812,90 €** (R002)

Fait et délibéré ce jour
Pour extrait Conforme

La Présidente
Par délégation,

